

**Fédération Française du Sport Adapté
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 Juillet 1971
N° de dossier 71/956
Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 Avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 Mai 1999**

Les membres du comité directeur de la Fédération Française du Sport Adapté dont le siège est situé au 3 rue Cépré, 75015 Paris, se sont réunis les vendredi 17 et 18 juin 2016 au siège de la fédération sur convocation écrite du président en date du 14 juin 2016, conformément aux dispositions statutaires.

1 - Chaque participant signe le registre de présence en entrant en séance.

Présents :

George Ray JABALOT	Président d'honneur
Marc TRUFFAUT	Président
Henri MIAU	Vice-président délégué
Joël RENAULT	Secrétaire général
Jean-Claude WACH	Trésorier
Catherine FAYOLLET	Vice-présidente chargée de la structuration de la pratique des APS dans le secteur du handicap psychique – Médecin fédéral national
Roy COMPTE	Vice-président chargé de la formation, études, recherches, publications et du suivi du projet fédéral
Marie-José LALLART	Secrétaire générale adjointe (samedi)
Colette FERON GRENOUILLEAU	Membre
Claude GISSOT	Membre
Henry ROIG	Membre
Fabienne MANGONI	Membre
Guillem TEXIER	Membre
Pascal LAVAINNE	Membre (vendredi)
Sandrine DESTOUCHES	Membre (samedi)

Excusés

Yves OBIS	Vice-président chargé du suivi du secteur compétitif et du développement du secteur non compétitif
Madeleine d'ENGREMONT	Membre
Michel PONCHAUT	Membre
Yves FOUCAULT	Président d'honneur

Assistent à la séance :

Alain DELETOILLE	Directeur exécutif et juridique
Marie-Paule FERNEZ	DTN

2. Approbation de l'ordre du jour.

3. Approbation du PV du 24 mars 2016

4. Point du président

Le président fait un point sur :

- Les organisations à venir :

- Football : les championnats d'Europe de Football INAS sont prévus début octobre 2016 à Villepinte (93) avec les finales le jeudi 6 octobre.
- Lors du WE du 7 au 10 octobre, plusieurs événements sont prévus dans le cadre de l'INAS : une Conférence INAS Europe, l'AG de l'INAS Europe, un comité directeur de l'INAS monde et les 30 ans de l'INAS. Le vendredi 7 octobre le film réalisé par la FFSA sera présenté à l'ensemble des congressistes auxquels seront associés les présidents de ligues et de CDSA du SA et sera suivi d'une soirée de gala. Le samedi les élus du comité directeur FFSA seront invités à l'AG de l'INAS Europe. Une visite technique d'inspection des sites pour les jeux européens 2018 sera faite par les représentants de l'INAS. La soirée pour les 30 ans de l'INAS est prévue le samedi soir 8 octobre. Le dimanche et lundi matin seront consacrés au comité directeur de l'INAS Monde.
- Basket Ball : les championnats d'Europe basket ball seront organisés à Bourges, à l'occasion d'un stage de l'équipe de France SA.
- Handball : dans le cadre des mondiaux de Handball en France fin 2017, il était prévu initialement que la FFSA puisse présenter une opération sportive de Handball SA qui ferait l'ouverture d'un des matchs de ces mondiaux. Il s'avère que la FFHB ne peut que proposer un match dans le cadre de la coupe du président à Brest. D'autre part, la FFHB souhaite valoriser le Hand'ensemble sur les différents sites de la compétition. Le président estime que la FFSA, en lien avec la commission Handball, peut organiser un mondial SA dans le cadre de l'INAS, dont il a obtenu l'agrément. 4 pays ont donné leur accord pour participer, le Portugal, la Pologne, la Russie et la France. L'équipe de France sera composée à minima, avec 12 joueurs. Cette manifestation doit rester modeste en termes de moyens, les inscriptions de chaque pays devant couvrir une grande partie des dépenses d'organisation.

Deux possibilités d'accueil se présentent pour ces mondiaux SA : à Reims ou à Cavalaire (83). Henry Roig présente le projet envisagé à Cavalaire, ville qui est en recherche d'événements autour du handicap. Avec des équipements exceptionnels et des sites d'hébergement autour, Henry ROIG estime que le CDSA 83 et les partenaires de la ville sont en mesure d'assurer cette organisation.

Décision : le comité directeur désigne Henry Roig en charge de ce projet d'organisation de ces mondiaux de Handball SA INAS à Cavalaire. Il devra mettre en place un Col.

- Ski : les championnats du monde de ski INAS se dérouleront à Gourette après l'AG fédérale des 31 mars, 1^{er} avril 2017. Cette compétition ne devrait regrouper qu'environ : 50 skieurs. Henri Miau souligne que le CDSA 64 ne pourra pas en être l'organisateur, étant déjà engagé dans l'organisation des Championnats de France de Football à 7 à Bayonne. Ce sera une association paloise qui constituera un Col. Il s'interroge sur le financement par le CNDS de ces deux manifestations la même année dans le département. Le président précise que des mondiaux font partie de financements exceptionnels du CNDS sur la rubrique « grands événements »
- Natation : dans le cadre de la fédération internationale DSISO T21, le CDSA 93 organisera le championnat d'Europe de Natation durant l'été 2017

- La situation des salariés du siège :

Nina Corrad quittera prochainement la FFSA.

Vincent Ratelade a repris son travail à mi-temps après sept mois de congé maladie.

- L'AG et le congrès fédéral de Grenoble :

L'ensemble des membres du comité directeur expriment leur satisfaction sur le déroulement parfait du congrès fédéral 2016, dans une unité de lieu agréable et propice au travail de qualité dans une parfaite convivialité.

- Les résultats des français de la FFSA aux compétitions internationales
- Aux championnats d'Europe d'Athlétisme IPC, à Grosseto en Italie, Rodrigue Massianga obtient son 1^{er} titre mondial aux 400m. Cette médaille d'or IPC pour la catégorie T20 est assortie également d'un record d'Europe dans la discipline. Marc tient à souligner l'ambiance et l'accueil particulièrement chaleureux qu'ont réservé les athlètes handisport à nos 8 sportifs athlètes présents dans la délégation française.
- Aux 8^{èmes} championnats du monde de Cyclisme INAS en Tchéquie, nos représentants FFSA ont une nouvelle fois brillé en remportant de superbes résultats :
 - En contre la montre par équipe, la France se classe 2^{ème}.
 - En course en ligne individuel, Jérémie Pereira et Aurélie Minodier remportent le titre mondial.
 - En contre la montre individuel, Jérémie et Aurélie remportent le titre mondial

- Réunion sur la délégation accordée à Handisport et à la FFSA

Le président et la DTN ont participé au Ministère des sports à une réunion sur le renouvellement de la délégation ministérielle. La FFSA a l'assurance du renouvellement de sa délégation en 2017. Toutefois, les fédérations sportives ont été sollicitées par le ministère, qui les interroge sur leurs intentions d'obtenir de leur côté une délégation pour le public handicapé. Actuellement nous savons que le ministère délèguera le triathlon, l'aviron, le canoë Kayak, le badminton et le Taekwondo handisport aux fédérations concernées. Il leur a été signifié qu'aucun moyen supplémentaire ne serait accordé par le CNDS aux fédérations pour la pratique Handi.

- Confédération Internationale Francophone Sport Adapté et Culture

Roy Compte, président de cette toute nouvelle confédération, est en train de créer un réseau international qui fait suite à la convention signée avec la Conféjès à Bamako. Il a en projet de mettre en place des formations, une réflexion sur la classification dans les pays francophones. François N'Dour a rencontré à Bruxelles le directeur des sports de l'Union européenne pour savoir dans quelles conditions et selon quelles modalités la confédération peut recevoir une subvention de l'Union Européenne.

Une entrevue est prévue avec F Maseglia, président du CNOSF, pour présenter la confédération, le CNOSF adhérant à l'association des comités olympiques francophones.

Roy envisage de faire adhérer la confédération à l'INAS.

Enfin, les personnes en situation de handicap mental et psychique sont absentes actuellement des Jeux de la francophonie. Une rencontre avec le directeur français des jeux de la francophonie n'a pas permis de faire inscrire leur présence lors des jeux prochains 2017 à Abidjan mais dans ceux de 2021. En effet l'inscription d'épreuves dans ces jeux est de la responsabilité de chaque état (Ministère des sports). La DTN de la FFSA se chargera donc de cette démarche auprès du ministère des sports pour une ou deux épreuves sportives et une ou deux épreuves culturelles.

5. Le budget

Jean-Claude Wach fait un bilan détaillé du budget au 31 mai 2016 aux membres du comité directeur.

- Pour la promotion du sport pour le plus grand nombre :
 - Prévisionnel 842 660€, Réalisé 370 076€
- Pour le développement du sport de haut niveau :
 - Prévisionnel 789 400€, Réalisé 264 222€
- Pour la prévention par le sport et protection des sportifs :
 - Prévisionnel 167 083€, Réalisé 30 042€
- Pour l'accompagnement de l'emploi, professionnalisation et formation :
 - Prévisionnel 451 230€, Réalisé 135 038€
- Dépassement pour la vie fédérale : 72 155€ réalisé pour un prévisionnel de 45 500€ dû à une activité importante du comité directeur et pour le congrès.

- Dépassement pour la communication, Il conviendrait de réajuster le Budget Prévisionnel car pour la communication seule nous avons acté 9 750 €, pour le Mag 89 700€ et 19 500€ pour le film qui sera réalisé à Rio.
- Au 17 juin, on n'a pas perçu les 832 000€ prévus par le ministère des sports.
- Stages Transformation : six stages ont un résultat négatif.

6. Point du directeur exécutif et juridique :

- Suivi des travaux :

Alain Delétoille présente un projet d'amélioration des sous-sols des locaux fédéraux par l'installation de puits de jour. Des études gratuites ont été effectuées par un architecte qu'il a rencontré et qui accepte d'aider la FFSA. Ils ont rencontré également le conseil syndical de l'immeuble qui présentera le projet à la prochaine AG des copropriétaires de l'immeuble en septembre. S'il est validé, ce projet pourrait faire l'objet d'une réalisation à titre de don par une entreprise qui recevrait un certificat de déduction fiscale.

La caution de la rue Daudin, d'un montant de 16 000€, va être récupérée par la FFSA prochainement.

Sur le sujet du siège, Roy Compte souhaite faire remarquer les problèmes de stockage dans les différentes salles du sous-sol. Il estime qu'un rangement minimum et régulier des cartons est nécessaire pour donner une image agréable des locaux de la FFSA.

- Suivi des partenaires, recherche de fonds :

Alain Delétoille présente un point d'étape sur ses démarches relatives à la recherche de partenaires :

- Sur l'idée de rentabiliser au maximum le coût du « Mag », il souligne qu'il a obtenu un engagement de 8 000€ de la part de nos fournisseurs qui ont été sollicités. D'autres fournisseurs potentiels ont été également sollicités.
- Sur la recherche de nouveaux partenaires et relations à établir avec de nouvelles entreprises, tout le monde (élus, cadres, salariés,...) est invité à donner des pistes à partir des relations entretenues sur le terrain par chacun.
- Tout un travail de liaison est à construire avec les entreprises qui soutiennent la FFSA dans des actions sportives particulières.
- Des contacts ont été pris avec entreprises adaptés qui pourraient aider la FFSA.
- Une solution de financement participatif à travers le site de Crowdfunding Fosburit est également envisagée:

Le président rappelle aux membres du bureau que cinq conventions de partenariat de la FFSA s'arrêtent fin 2016 (FFF et Intégrance en juin 2016 ; Société Générale, ANCV, Idema sport, Crédit coopératif en décembre 2016, FDJ en décembre 2017).

Il est urgent d'étudier avec attention le renouvellement de ces conventions. Alain Delétoille s'en charge et souligne que, suite à une rencontre qu'il a eue avec les représentants de Malakoff Médéric, ce partenaire pourrait aider à l'accessibilité aux APSA en participant financièrement aux salaires d'ESQ de la FFSA, ce qui serait un excellent projet compte tenu des perspectives incertaines de poursuite du financement en régions et départements de ces emplois.

- Déplacement à Rio :

Le président avait souhaité savoir qui et dans quelles conditions la FFSA pourrait offrir la possibilité de se rendre aux jeux paralympiques de Rio l'été prochain pour soutenir la délégation paralympique et plus particulièrement les sportifs issus de la FFSA. Le bureau a envisagé que la FFSA propose aux membres du comité directeur cette possibilité, à l'instar de ceux de Londres, cette participation sur 4 ou 5 jours.

La dépense sur le budget fédéral doit rester raisonnable. En conséquence, un comité directeur serait supprimé sur Paris et remplacé par une réunion sur place à Rio. En outre, les trajets domicile-Paris

pour partir à Rio seraient à la charge de chacun.

Alain Delétoille et Henri Miau ont fait une étude budgétaire du coût prévisionnel d'un séjour à RIO entre le 6 et le 11 septembre pour les membres du comité directeur qui ont répondu positivement à Joël Renault sur une enquête qui leur a été envoyée par mail.

Chaque membre du comité directeur recevra une mission par le président.

Les coûts du voyage, du séjour en hôtel, des 8 repas pris sur place, des billets d'entrée pour la cérémonie d'ouverture et d'entrée aux installations pour deux demi-journées de compétition se montent à environ 1 200/1300€ par personne, auxquels il faut ajouter le transport sur place.

Il faut intégrer à ce projet la participation de quelques partenaires que la FFSA souhaite remercier, ainsi que celle d'Alain Dejean qui sera invité avant sa prise de la retraite en septembre.

Le budget global pour 15 personnes se monte à 20 à 25 000€. (Il est à remarquer qu'une réunion régulière du comité directeur sur Paris représente environ 10 000€)

Décision : Déplacement à Rio pour le comité directeur

Le comité directeur donne son accord à l'unanimité moins une voix contre, pour la poursuite de ce projet et sa mise en œuvre. Le comité directeur prévu pour la rentrée sportive à Paris est annulé et remplacé par une réunion pendant le déplacement à Rio. Les acheminements personnels Aller et Retour domicile-Paris pour se rendre à l'aéroport seront à la charge de chacun.

- Amélioration de la circulation du courrier

Un certain nombre d'adhérents sont mécontents de voir que leurs courriers adressés à la FFSA (même envoyés en recommandés) ne reçoivent pas de réponse. Il en est de même pour des courriels.

Décision : Alain Delétoille est chargé de sensibiliser le personnel et de mettre en place une procédure administrative afin que le suivi du courrier et des courriels soit effectif afin d'éviter ces dysfonctionnements.

7. Pôle d'expertise et d'excellence T21

- Marie Paule FERNEZ présente un diaporama qui fait un point précis sur le projet de création d'un pôle d'expertise, d'entraînement et d'excellence pour les T 21 au sein de la FFSA.
- Ce projet fait suite à une réunion du 24 janvier 2016 sur la conception de cette structure. Le projet a été présenté à tous les responsables sports des disciplines concernées et à l'ensemble de la DTN fin janvier.

- Ce projet s'inscrit dans notre expérience FFSA :
- La préparation de sportifs T21 aux compétitions internationales de SU-DS depuis 2 ans (4 compétitions en Natation et Tennis de table), la participation du DTN adjoint aux différents stages et compétitions des T21.
- L'analyse et l'avis des pôles Espoirs et France de Tennis de table, de natation, la comparaison avec le HN au sein de l'INAS.

Il s'inscrit également dans un contexte international avec la présence de la Fédération SU-DS qui se développe et semble vouloir se positionner auprès d'IPC. Les grandes compétitions internationales regroupent désormais 20 nations Européennes et 30 nations mondiales. Les 1^{ers} Trisome Games regrouperont plus de participants que les jeux paralympiques de 2004. Les niveaux de performance sont en constante progression.

Le contexte national est également à prendre en compte. Le comité directeur FFSA a validé la préparation d'équipes spécifiques T21 pour participer aux compétitions organisées dans le cadre internationale de SU DS, dans quatre sports.

Il n'y a pas de catégorie T21 en France au sein de la FFSA. C'est une volonté politique. Toutefois Le comité directeur estime que l'on doit envisager une organisation spéciale, originale et adaptée pour

prendre en compte les spécificités relatives à cette population (besoins d'encadrement, gestion psycho, émotionnelle, affective, particularité physio, morphologique, biomécanique, médicale, positionnement familial,...)

L'enjeu pour la FFSA est de démontrer qu'elle est capable d'optimiser leurs performances en allant plus loin et en produisant une expertise spécifique. On ne peut rester dans une simple adaptation des pratiques d'entraînement communes à l'ensemble des sportifs SA. Le seul moyen de réussir ce pari passe par la mise en place d'une pôle d'expertise et excellence multidisciplinaire, d'organiser des stages spécifiques et ainsi faire reconnaître les compétitions SUI DS par le Ministère des sports, officialiser l'inscription de sportifs sur les listes de HN et non seulement sur celle des Espoirs comme actuellement. Enfin il est important de faire inscrire cette nouvelle structure originale, comme celle du CNASEP de Chatenay dans le « programme de performance fédérale » demandé par le ministère.

Après cette présentation, les membres du comité directeur échangent sur ce projet, en insistant sur quelques aspects.

Claude Gissot, présente la position unanime du département sport qui a exprimé sa volonté de ne pas stigmatiser les T21 en plaçant ces sportifs « à part ». Il y a des Pôles bien structurés qui doivent pouvoir accueillir TOUS les sportifs pouvant en bénéficier. A la FFSA de s'adapter aux différents types de handicaps.

Il est donc important que ces sportifs soient accueillis dans les pôles existants, qu'ils se retrouvent en stages avec les autres, même si on peut concevoir que leur encadrement, leur accompagnement, leur rythme de vie sont différents.

En conclusion, compte tenu de la population spécifique des T21, le « pôle ressource et expertise T21 » (attention à ne pas en faire un pôle supplémentaire) serait destiné à répondre spécifiquement aux problèmes posés par les T 21 et en particulier à initier des recherches sur la pratique sportive de cette population.

D'autre part, le département sport souhaite savoir pourquoi le pôle natation est déplacé à Vichy.

Décision : le comité directeur se prononce de manière claire et formelle pour cette organisation et valide la création du « pôle d'expertise et d'excellence sportive T21 ».

Il souhaite attirer toutefois l'attention sur l'utilisation de la communication qui sera faite de cette structure.

- Un entraîneur d'une nageuse T21 aurait été sollicité pour entrer au comité directeur de la fédération de natation DSISO qui se déroulera lors de l'AG de Florence en Italie. Le comité directeur est surpris par cette démarche de la part d'une personne non engagée dans la vie fédérale et qui se déclare à titre personnel sans l'avis de l'instance fédérale. La présence officielle de la FFSA au sein des instances de la DSISO doit émaner d'une proposition validée en comité directeur. Marc Truffaut en parlera à Geoff Medley, président de cette DSISO.

8. Département Sport

- Calendrier Sportif

Handball à Nancy

Coupe de France Tennis de table à Mont de Marsan

Futsal confirmé

SAJ à Aubagne

Foot à 7 à Bayonne

Athlétisme à Nantes

Escalade est reportée février 2017

- Tarif d'inscription au Championnat de France :

Les membres du comité directeurs échangent sur le problème de la tarification des droits d'inscription et des prestations lors des championnats de France. Des écarts importants sont constatés ainsi que les niveaux de prestation repas.

Marc Truffaut a demandé à Céline Massenet de faire une étude des budgets réalisés (bilan financier) auprès de l'ensemble des Cols des championnats de France.

Décision : Un groupe de travail mis en place par le Département Sport travaillera sur ce dossier des tarifs. Il associera les trésoriers des Cols.

9. Indemnités pour les intervenants (entraîneur, médecin, kiné, accompagnement de vie sociale, mise à disposition...)

Décision : Un groupe de travail est désigné pour faire des propositions précises au comité directeur. Il est composé de Claude Gissot, Marc Truffaut, Jean Claude Wach, Catherine Fayollet.

10. Démarche personnelle d'Henri Miau et Joël Renault relatif à la situation du président

Henri Miau et Joël Renault font le constat que le président depuis son élection en 2012 est engagé totalement dans sa fonction, prenant la totalité de ses congés mais aussi sur son temps de travail pour défendre les intérêts de la FFSA, et gérer l'ensemble des dossiers en chantier. Il estime que si un arrangement quelconque pouvait être conclu avec son employeur, sa situation personnelle en serait facilitée. Ils ont contacté le directeur de l'ACPEI, gestionnaire de l'établissement de Marc Truffaut, très investi pour défendre la FFSA et aider au maximum le président dans ses tâches bénévoles, pour un rendez-vous le 5 juillet prochain.

11. point du secrétaire général

- Affiliations – radiations

8 demandes d'affiliation incomplètes, 1 radiation

- Sont affiliées sous réserve de compléter leurs dossiers :

81/42 SALTO ALBIGEOIS

MAISON DES SPORTS 283 AVENUE COLONEL TEYSSIER 81000 ALBI

51/20 ACPEI

2-4 RUE ROGER BOUFFET 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

38/35 FOYER POUR TOUS

9 BIS RUE DES GEORGES 38770 LA MOTTE D'AVEILLANS

09/20 KODOKAN PAMIERES JUDO

7 RUE ST VINCENT 09100 PAMIERES

72/27 ASL BOXING UNITED

20 RUE DU SPOUTNIK 72100 LE MANS

78/35 BASE NAUTIQUE DE L'OUEST

2 CHEMIN DE LA SEINE ETANG DE LA GROSSE PIERRE - BP34 78480 VERNEUIL SUR SEINE

78/34 ENTENTE SPORTIVE MAGNANVILLE

MAIRIE DE MAGNANVILLE RUE DE LA FERME 78200 MAGNANVILLE

CR/9C COMITE REGIONAL HANDISPORT ET SPORT ADAPTE DE GUYANE

(Adhésion nécessite une validation par l'AG fédérale, conformément aux statuts)

- Est radiée, l'association suivante

81/21 ASSOCIATION SPORT ADAPTE PIERRE FOURQUET

- Les documents de rentrée

Ils sont en cours de réalisation, ils seront joints à ce PV. Le bureau exécutif validera les dernières modifications.

Approbation de la présentation de la licence dématérialisée : trois licences par page et le mot du président téléchargeable, il convient de mettre à jour les partenaires.

- La licence Officiel, Juge et Arbitre

Un groupe de travail s'est réuni le 17 juin, il a étudié une nouvelle procédure de la licence Officiel, juge et arbitre, il était composé de :

Marie-Paule Fernez, Siaka Mansaly, Céline Massanet, Hélène Langlade (CTF Aquitaine) et de Joël Renault.

Les modifications essentielles ont portées sur la mise en œuvre, la simplification et le niveau de qualification au sein de la FFSA.

Il a été abordé le coût éventuel de cette licence à proposer à la prochaine assemblée générale fédérale (1, 5 ou 10€), une réflexion est en cours.

- La licence FLD et collective

Une proposition d'officialiser le FLD pour les hôpitaux psychiatriques l'an prochain en place et lieu de la licence collective.

Une augmentation 40 à 45% pour le forfait LD est envisagée.

- L'assurance RC

Henri Miau rend compte de son constat réalisé après la lecture de l'ensemble des attestations fournies par les associations qui ne prennent pas la RC proposée par la FFSA. Michel Ponchaut a fait parvenir à Henri MIAU la confirmation que, à travers le contrat Allianz signé par la FFSA, toute association, ses membres sont couverts en RC. Il n'y a donc pas lieu de vérifier si les attestations fournies par les associations qui choisissent de ne pas prendre la RC proposée pour chaque licencié, couvrent bien les personnes dans leur pratique des activités sportives.

Pour simplifier l'ensemble du dispositif d'assurance, le président évoque l'idée d'étudier pour 2017 une augmentation d'1 € pour l'ensemble des licenciés en en mentionnant que la RC est offerte par la FFSA. Il estime que la FFSA doit insister fortement à ce que les associations prennent la garantie corporelle (B1, B2, B3).

Conformément au code du sport, elle ne pourra pas échapper à mentionner le tarif de la RC qui doit apparaître sur les documents fédéraux et à rembourser éventuellement les associations qui certifieraient qu'elles prennent de leur côté une RC personnelle pour leurs membres

- Le STIF

Rappel de la consultation par internet et inscription au relevé de décisions.

- Point sur le suivi des décisions du comité directeur

Joël Renault fait un point sur le suivi des décisions depuis mars 2015, il reste à travailler:

- sur le rôle du Chef de délégation travail par le département Sport,
- vérifier le Logo des activités motrices,
- faire le bilan du service Formation.

- Fermeture de la base licence, nombre de licenciés

La fermeture de la base licence se fera le 4 juillet à 12h00, réouverture le 19 juillet 2016.

Nous dénombrons à ce jour 58 000 licenciés, la barre des 60 000 licenciés est possible pour la fin de saison.

11. Tour de table des différentes commissions

- Henry Roig :
 - Personnels du siège : suite au départ de Nina, Henry Roig estime qu'on doit prendre le temps nécessaire pour recruter quelqu'un de sérieux. Il y a un besoin urgent de secrétariat des partenariats.
 - Labellisation FFSA des communes et communautés de communes. Il présente un projet de labellisation FFSA de communes ou communautés de communes qui souhaiteraient s'engager aux côtés de la FFSA (accueil de compétitions, encadrement d'APSA dans un club SA). Il établira des critères précis qui pourraient être présentés à ces collectivités. Marc Truffaut et Marie Paule précisent que cet aspect doit s'inscrire dans une démarche globale de labellisation des clubs SA en cours de réflexion.
 - Michel Ponchaut :
 - Il propose pour le « Mag » de fin d'année, 8 pages supplémentaires afin de marquer l'année sportive.
 - Pour le « Mag » du début de l'année 2017 : 24 pages supplémentaires qui établirait un bilan de la fédération sur la paralympiade ou un bilan du projet fédéral.
 - Catherine Fayollet :
 - Demande d'adosser un dossier médical au dossier d'éligibilité pour l'INAS.

Le comité directeur donne son accord pour mise en place immédiate.


- Evoque les difficultés mentionnées par la commission médicale sur les dossiers « éligibilité FFSA ». La commission médicale estime que les médecins ne sauront pas, ne voudront pas cocher sur la fiche à cet effet la situation de handicap mental pour les cas des personnes dont le dossier remontera à la commission nationale
- Contrôle anti dopage : un courrier sera envoyé à tous les sportifs de HN par Catherine Fayollet sur la prise de médicaments dans les 15 jours qui précèdent une compétition.
 - Roy Compte
 - Evoque l'opération « Au fil des sport » qui se déroulera le 11 octobre à Albi, organisée en lien avec l'APAJH. L'objectif est d'atteindre 300 participants.
 - Fabienne Mangoni
 - Souligne que la parution du Vidal du sport est reportée en septembre par le CNOSF.
 - Situation des postes de cadres techniques par Marie Paule Fernex
- Alain Dejean sera à la retraite en octobre 2017, mais, par son compte épargne temps, libéré de ses obligations professionnelles en mars 2017
- Luc Nikonoff participe au mouvement complémentaire en septembre mais il est toujours en attente d'une réponse sur la création d'un poste spécifique à la FFSA pour faire une « étude sur la gouvernance de INAS Europe » suivi d'une mission sur la gestion sportive de l'INAS Europe.
- Un CTN Quentin SCHILLE est nommé à la FFSA avec mission en Pays de la Loire au 1er janvier prochain.
- Laure DUGACHARD en stage de CTN actuellement à Paris, sera basée en Languedoc Roussillon à Montpellier dès la rentrée de septembre. Elle succèdera à Alain Dejean après le départ à la retraite de ce dernier.
- Marion ZACHARIE a demandé un poste au CREPS de Voiron ou bien à la DDCS de l'Isère (38).
- Sandrine DESTOUCHES quitte le département sport et intègre la communication.

RELEVÉ DE DECISIONS du comité directeur des 17 et 18 juin 2016

Décision	Personnes chargées du suivi
<p>EXTRAIT DE DÉCISION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DIRECTEUR Le 10 mai 2016 Le Président a porté à la connaissance des membres du Comité Directeur la décision du Tribunal des affaires de sécurité sociale en date du 11 mars 2016. Le Président a fait part de son étonnement quant à l'interprétation des statuts faite par la juridiction, ainsi que de son intention d'interjeter appel de cette décision pour le compte de la Fédération. L'irrecevabilité de la demande d'exonération pour la Fédération Française du Sport Adapté a été jugée, non sur le fond mais sur la forme. Le Comité Directeur confirme que les statuts de la Fédération autorisent expressément son Président à ester en justice au nom de celle-ci et à la représenter devant les tribunaux, sans qu'il ne soit besoin d'obtenir l'aval préalable du Comité Directeur. Le Comité Directeur confirme que l'action engagée par le Président devant le Tribunal des affaires de sécurité sociale à l'encontre de la décision du STIF du 27 août 2013 est conforme aux statuts de la Fédération, et qu'elle n'a, à ce titre, jamais été contestée. Le Comité Directeur prend acte de la décision du Président d'interjeter appel du jugement ci-dessus, à laquelle il adhère pleinement et qu'il autorise en tant que de besoin à l'unanimité des seize votants.</p>	<p>Marc TRUFFAUT Joël RENAULT Alain DELETOILLE Manon VAUJOUR</p>
<p align="center">Tarif d'inscription au Championnat de France Un groupe de travail mis en place par le Département Sport travaillera sur ce dossier des tarifs. Il associera les trésoriers des Cols.</p>	<p>Yves OBIS</p>
<p align="center">Indemnités pour les intervenants (entraîneur, médecin, kiné, accompagnement de vie sociale, mise à disposition...) Un groupe de travail est désigné pour faire des propositions précises au comité directeur. Il est composé de Claude Gissot, Marc Truffaut, Jean Claude Wach, Catherine Fayollet.</p>	<p>Marc TRUFFAUT Jean-Claude WACH</p>
<p align="center">Pôle d'expertise et d'excellence sportive T21 Le comité directeur se prononce de manière claire et formelle pour cette organisation et valide la création de ce pôle.</p>	<p>Marc TRUFFAUT Marie-Paule FERNEZ</p>
<p align="center">Adosser un dossier médical au dossier d'éligibilité pour l'INAS. Le comité directeur donne son accord pour mise en place immédiate.</p>	<p>Catherine FAYOLLET</p>
<p align="center">Circulation du courrier Alain Delétoille est chargé de sensibiliser le personnel et de mettre en place une procédure administrative afin que le suivi du courrier et des courriels soit effectif afin d'éviter ces dysfonctionnements.</p>	<p>Alain DELETOILLE</p>



Joël RENAULT
 Secrétaire Général



Marc TRUFFAUT
 Président